



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Ble: Pas-de-Calais

Question écrite n° 11036

Texte de la question

Reponse. - La politique cerealiere de la France est fondee sur la qualite. D'une maniere generale, le Gouvernement soutient, dans les negociations agricoles de la CEE, les mesures qui penalisent a l'intervention publique les cereales de qualite mediocre. Pour l'humidite relative, le plafond de 14 p 100 est un objectif souhaitable et realisable. Il convient toutefois de tenir compte des circonstances. C'est ainsi qu'en raison des mauvaises conditions meteorologiques a la moisson, la France a obtenu a Bruxelles, en 1986 et en 1987, que le taux maximal reste fixe a 15 p 100 : cette mesure repond au souci des producteurs de ble du Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Reponse. - La politique cerealiere de la France est fondee sur la qualite. D'une maniere generale, le Gouvernement soutient, dans les negociations agricoles de la CEE, les mesures qui penalisent a l'intervention publique les cereales de qualite mediocre. Pour l'humidite relative, le plafond de 14 p 100 est un objectif souhaitable et realisable. Il convient toutefois de tenir compte des circonstances. C'est ainsi qu'en raison des mauvaises conditions meteorologiques a la moisson, la France a obtenu a Bruxelles, en 1986 et en 1987, que le taux maximal reste fixe a 15 p 100 : cette mesure repond au souci des producteurs de ble du Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : [M. Hersant Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11036

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1986, page 3827

Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 217